

Madame Véronique Meeus NOTAIRE MAQUET Rue Saint-Gilles, 37 6870 SAINT-HUBERT

Saint-Hubert, le 02/08/2024

Nos réf : RU 135/2024 Vos réf : 042.49/VM

#### Madame.

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques et en vertu des articles D.IV.99 et 100 du Code du Développement Territorial, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisation serait introduite au sujet du bien considéré.

Concerne: SAINT-HUBERT

Dénomination	Lieu-dit/adresse	Division	Section	N.	Exposant
Maison	Rue Saint-Roch, 6	1	Α	565	В

## Appartenant à :

### Le bien en cause :

- 1. Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Bertrix-Libramont-Neufchâteau adopté par le Ministère de la Région Wallonne, Arrêté de l'Exécutif du 05 décembre 1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité (voir carte n°1).
- 2. est situé en zone de constructions existantes et en zone de cours et jardins dans le périmètre du schéma d'orientation local (SOL) PCA n° 84059 RUE 0001 01 arrêté ministériel du 23/01/2018 entré en vigueur le 26/02/2018) (Voir carte n°2)
- 3. est soumis pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme 84059-ZPU-0001-02-Anciennement Zones Protégées en matière d'urbanisme-Arrêté royal du 13/12/1976 modifié par l'arrêté royal du 12//06/1978, les arrêtés de l'Exécutif régional wallon du 09/07/1987, 10/11/1988 et du 15/11/1990 et les arrêtés du Gouvernement wallon du 24/04/2008 et du 27/05/2009. (Voir carte 2);
- 4. parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements + parcelle concernée par un versant supérieur à 30° (voir carte n')
- 5. BDES Sol: parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) (voir carte n°3)

- 6. A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.
- 7. Le bien est:
- inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code Wallon du Patrimoine ;
- classé en application de l'article 196 du Code précité;
- situé à proximité d'une zone de protection visée à l'article 209 du Code précité
- localisés en tout ou en partie dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233 (voir carte n'3)
- situé à preximité d'un site classé (voir carte n°)
- 8. Situé à moins de 100 mètres d'une zone Natura 2000 visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages. (Voir carte n°2)

  Et 2133X5 dans le périmètre d'une zone Natura 2000.
- 9.—A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n'1, datant de moins de deux ans :
- 10. A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n'2, datant de moins de deux ans :

D'après notre base de données, le bien :

11. A fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 :.

-PU 12/2022 Rock - Mahin - construction d'une habitation - Octroyé le 16/05/2022;

- 12. a fait l'objet d'un permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 : 84059 LTS 0156-00-Date de décision : 14/08/09. (carte n°2);
- 13. a fait l'objet d'un permis d'environnement ;
- 14.-Il existe un certificat de Patrimoine pour le bien.
- 15. Est situé dans le périmètre où s'applique un réseau d'assainissement collectif où le réseau d'égouttage est existant, selon le PASH approuvé en date du 10 novembre 2005 et en vigueur à ce jour (voir carte n°4);
- 16. Est situé à proximité d'une voirie communale équipée en eau et électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux;
- 17. Est longé sur le côté par un chemin communal;
  repris dans l'Atlas des voiries vicinales (voir carte n°4);
- 18. Est à 50m d'un cours d'eau non navigable de 3<sup>ème</sup> catégorie ; Est non à 50m d'un cours d'eau non navigable non classé Est non à 50m d'un cours d'eau dont la catégorie n'a pas été définie Est à 50m d'un cours d'eau dont la catégorie n'a pas été définie(voir carte n°5) ;

Administration communale – Hôtel de Ville – Place du Marché 1 – 6870 Saint-Hubert Compte bancaire : BE92 0910 0051 3523 – BCE 0206 564 666

- 19. 519C et 1425Z3 sont situés en zone d'aléa d'inondation faible (par débordement) (voir carte n°6)
- 20. 519C, 1590Y, 1247D, 1590F2 et 861C est situé à moins de 20 m d'un axe de ruissellement concentré

861C, 1590F2 et 1590Y sont traversés par un axe de ruissellement concentré (voir carte n'7)

21. est situé en zone de wateringue (voir carte n'-)

- 22. Est situé à moins de 200m d'une vue remarquable et dans un périmètre d'intérêt paysager (ADESA) (voir carte n'8)
- 23. Sont à moins de 250 m d'une canalisation FLUXYS (voir carte n°7)
- 24. Est situé en zone de prévention forfétaire de type II (voir carte n°5)

25:-comprend des arbres remarquables (voir carte)

# Observations complémentaires :

Nous vous signalons que toute modification ultérieure des affectations et utilisations urbanistiques précitées, du nombre et/ou de la répartition de logements doit faire l'objet d'un permis d'urbanisme préalable et attirons votre attention sur le fait que les logements mis en location doivent être conformes au Code du Logement.

<u>Infractions qui grèvent le bien et qui ont fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction et/ou d'une mise en demeure et/ou d'un avertissement :</u>

Aucun dossier de procès-verbal de constat d'infraction et/ou de mise en demeure et/ou d'avertissement n'est actuellement ouvert pour le bien.

Ce courrier ne présume pas de l'existence d'éventuelles infractions dont serait grevé le bien et qui n'auraient pas encore fait l'objet d'un constat d'infraction formel.

Ces informations sont données à titre indicatif et peuvent ne pas être exhaustives.

Votre attention est attirée sur le danger que constitue l'achat / vente d'un immeuble grevé d'une infraction urbanistique. La responsabilité du propriétaire peut être engagée (en ce compris pour le maintien d'infractions urbanistiques).

Le Directrice Générale FF.

Le Bourgmestre,

Angélique BILAS

Pierre HENNEAUX

Service traitant:

Service urbanisme

16 061 26 09 82

Email antoine leroya saint-hubert be

Pilos

## **Enquête notaire**

	Division: SAINT-HUBERT 1 DIV/SAINT-HUBERT/ Section: A
	Numéro: A 565 B
Parcelle concernée	INS: 84059 Surface calculée: 0.33 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Rue Saint-Roch 6 , 6870 Saint-
	Hubert
	Nom du plan du secteur d'aménagement : BERTRIX-LIBRAMONT-NEUFCHATEAU
	1 Zone(s) d'affectation:
	Habitat (100% solt 0.33 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : <b>Oui</b>
	Code carto: 84059-ZPU-0001-02
	Libellé: ZPU de Saint-Hubert
	Historique dossier: Arrêté du 13/12/1976 Arrêté du 10/02/2006 Liendoc: Ici
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
Guides Régionaux d'Urbanisme	Code carto: 84059-RMR-0001-01 Libellé: Saint-Hubert
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999,
	20/05/1999 et 25/01/2001
	Liendoc: <u>Ici</u>
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 84059-REP-0001-01 Libellé: Saint-Hubert
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Llendoc: <u>Ici</u>
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux
Guides Communaux d'Urbanisme	d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtiss
	Non
Schánn de Báralannament Communal	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux
Schéma de Développement Communal	Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non  Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Rénovation urbaine Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique:
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) :
	Collectif (RAC)
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non
	Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non
	Intelliging a position and and an extended an extended and an extended an extended and an extended an extended an extended and an extended and an extended and an extended an extended and an extended an extended and an extended an extended an extended and an extended an extended and an extended an extended and an extended an extended an extended and an extended an extended and an extended an extended and an extended an extended an extended and an extended an extended an extended and an extended an extended and an extended and an extended and an extended

1/3

## Recherche des contraintes

700/2024 13.33	Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non			
Aléa d'Inondation  Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000).  Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone			
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non			
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): <b>Oui</b> Type: IIb Type de zone: Prévention éloignée Type: IIb Type de zone: Prévention éloignée Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non			
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non			
Liste des arbres et hales remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une hale ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non			
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non			
	Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000			
Zone Natura 2000	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura			
Zone Natura 2000 (100m)	2000			
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusleurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.			
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non			
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non			
Canalisations de gaz Fluxys	Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non			
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non			
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non			
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst			
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non			
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non			
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non			

### Recherche des contraintes

Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: <b>Oui</b> (100% soit 0.33 ares)
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non

Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif. Ce document a été généré le 02/08/2024 13:55